

DÉLIBÉRATION N° 10

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 19 NOVEMBRE 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes », et notamment son article ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les programmes repris dans le tableau ci-dessous comme devant bénéficier de manière prioritaire des versements en provenance du compte d'affectation spéciale 2010.

<i>Opération</i>	<i>Financement complémentaire par quatrième versement du CAS de 2.594.301 €</i>
Rénovation globale de la cité de Baimbridge	891 098 €
Rénovation globale des bâtiments J et E de la cité des douanes de la Joliette	1 703 203 €
<i>Total du 4^{ème} versement du CAS en 2010</i>	<i>2 594 301 €</i>

Fait à Montreuil, le 19 novembre 2010

Le président,



Jérôme FOURNEL